

Dispositif d'Assurance contre les Catastrophes Naturelles dans les Caraïbes

Conférence “Les ouragans de l’Atlantique Nord et le
Réchauffement climatique”

14-15 mai 2007

Le Gosier, Guadeloupe



AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

Plan

1. **Le projet CCRIF**
2. **Les principales caractéristiques du dispositif**
3. **Les raisons de la participation de l'AFD**
4. **Le CCRIF et les DFA ?**

Le projet CCRIF

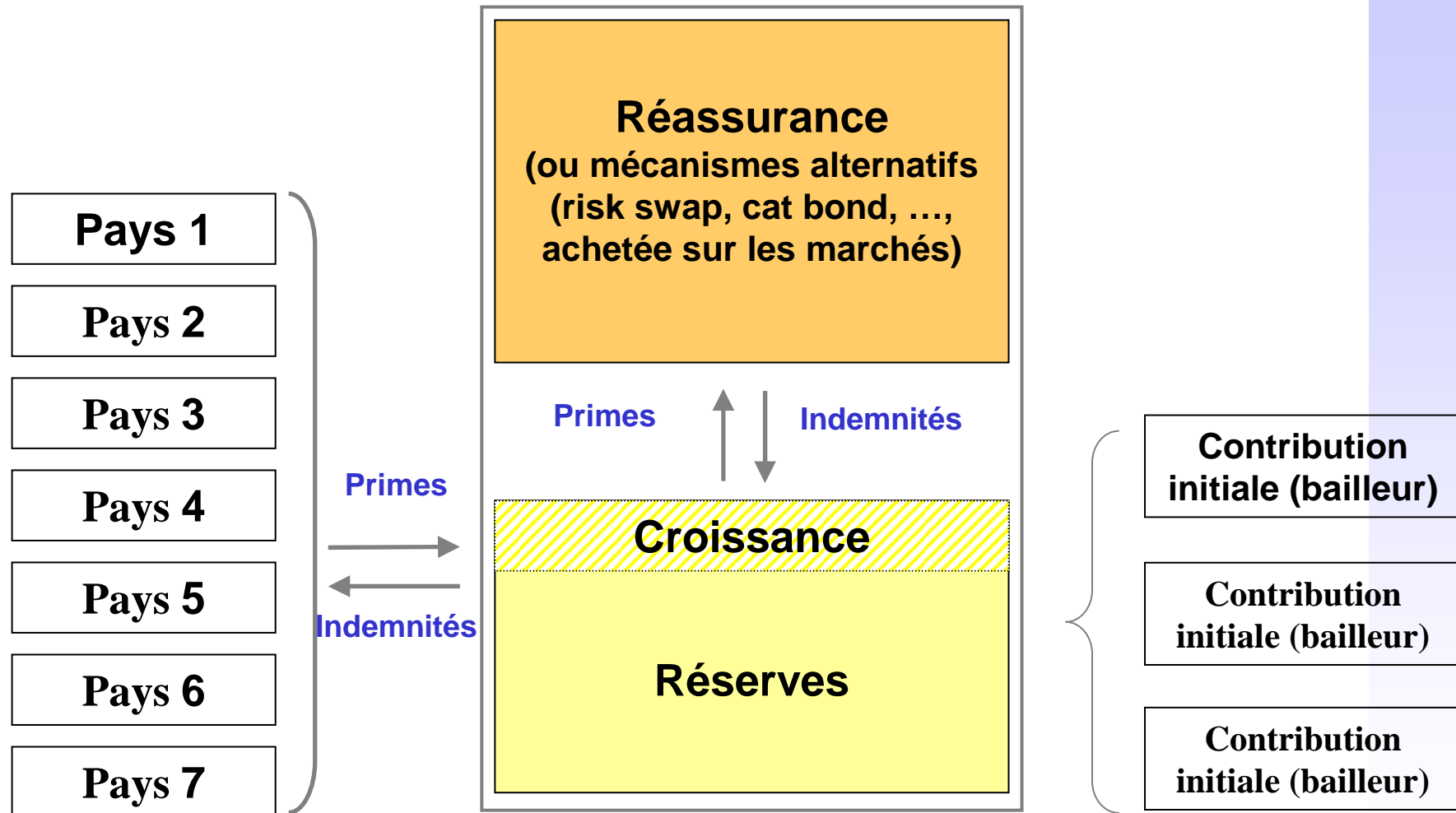
Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility

- **Contexte :**
 - Une forte exposition aux risques sismique et cyclonique des Etats caribéens
 - Un faible accès au marché de l'assurance
- **Historique :**
 - Banque mondiale
 - Implication des Etats de la CARICOM et des bailleurs
 - Mise en œuvre prévue : juin 2007

Principales caractéristiques du CCRIF

- **Objectif** : garantir aux pays participants le versement rapide d'une indemnité pour faire face aux besoins d'urgence induits par les catastrophes naturelles (crises de liquidité)
- **Moyen** : création du fonds CCRIF
 - Intermédiaire spécialisé (agrège risques, vend les polices annuelles aux pays participants, conserve une partie des risques, se réassure auprès des marchés)
 - Recours à l'assurance paramétrique (baisse des coûts de la couverture, transparence des versements, équité)
 - Dispositif pérenne (surface financière, gouvernance)

Principales caractéristiques du CCRIF



Les raisons de la participation de l'AFD à la création du CCRIF

- Réponse à un besoin fort des pays de la Caraïbe
- Un dispositif qui permet aux Etats de mieux gérer les situations de post-catastrophe
- Un outil pérenne, au service des Etats, et géré par les Etats
- Une possibilité de réplique de l'outil sur d'autres zones géographiques, et sur d'autres risques

Le CCRIF et les DFA ?

- Un projet qui concerne les Etats voisins des DFA
- Volet « renforcement des capacités en matière de déclaration de sinistres et d'exécution budgétaire d'urgence »
 - Analyse de l'existant, partage d'expérience
 - Mise à niveau des cadres législatifs et organisationnels des pays participants
- Possibilité d'utiliser l'expertise présente en Guadeloupe et en Martinique